



<b>BULLETIN DE LA SECTION FO ALSTOM SIF</b>
---

## NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

<u>Accord proposé par la Direction Générale</u>	<b>Ouvriers &amp; ATAM jusqu'à V2</b>	<b>ATAM V3, Ing &amp; Cadres</b>
<b>Augmentation Générale</b>	<b>2,40%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Talon</b> (augmentation générale minimum)	<b>55€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Augmentation Individuelle</b>	<b>0,50%</b>	<b>2,9%</b>
<b>Parité (égalité H&amp;F)</b>	<b>0,10%</b>	
<b>Primes liées au travail et prime d'éloignement</b>	<b>2,40%</b>	

FO avait demandé 4% d'augmentation générale pour toutes les catégories de personnel, 2,5% d'AI, un talon de 100€, et des augmentations catégorielles hors budget pour traiter les problèmes d'égalité professionnelle.

L'augmentation générale de 2,4% proposée pour les ATAM jusqu'à V2 et les ouvriers est inférieure à celle de l'an dernier (2,5%), alors que selon l'INSEE, l'augmentation moyenne des prix en 2008 a été de 2,8%. D'une manière plus générale, les salariés sont confrontés à une situation sur le plan économique plus difficile que l'an dernier, il est donc inacceptable que l'augmentation générale proposée par la direction soit inférieure.

L'individualisation totale de l'augmentation des salaires pour les ATAM V3 et les I&C est aussi inacceptable, car elle laisse libre cours à l'arbitraire. La section FO SIF a proposé aux autres organisations syndicales du site (SIF, TGS, OMEGAT) d'organiser une réunion d'information syndicale commune pour rendre compte des NAO et décider de la suite à donner.

## POLLUTION DU SITE (suite)

---

La section FO SIF avait demandé que soit mis à l'ordre du jour de la dernière réunion ordinaire du CHSCT la nomination d'un expert indépendant pour une évaluation des risques liés à la pollution du site. La CGT s'est associée à cette demande. Les organisations syndicales majoritaires au CHSCT (CGC, CFDT) n'ont pas souhaité mettre ce point à l'ordre du jour.

Pourtant, la direction continue de refuser de fournir les analyses et rapports sur la pollution des sols qui lui ont été remis. La direction a répondu qu'il était « *difficile de transmettre des documents « bruts » sans les éléments d'explication permettant de bien les comprendre* ». La direction s'est seulement engagée en réunion de CE à remettre un rapport « mis en forme ». La direction a reconnu que la liste des polluants(1) qu'elle a dressée en réunion de CHSCT n'était pas exhaustive. Elle a indiqué que les travaux de dépollution ont été faits pour le C1 et le C3. Elle a dit qu'elle respectait la législation et les normes en vigueur. Elle a précisé que les normes à respecter dépendaient de la destination des bâtiments et que, par exemple, elles n'étaient pas les mêmes pour une crèche et pour des bâtiments de bureaux.

Pour la section FO, ce manque de transparence est inacceptable. La publicité de l'information est la condition pour que toutes les mesures soient prises pour au moins réduire les risques.

La section FO va donc continuer les démarches pour que les informations sur la pollution des sols et de l'air (la proximité de l'incinérateur est aussi en cause) soient communiquées.

---

Pour tout contact : Charles MENET, délégué syndical FO, tél. 01 40 10 60 18; Xavier KREBS, délégué du personnel FO, p.6004; Yves STROBBE, délégué du personnel FO, p.6617.

Pour obtenir des informations complémentaires, consulter les sites Internet FO : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr) (confédération), [www.fo-metaux.com](http://www.fo-metaux.com) (fédération de la métallurgie), [www.uci-fo.com](http://www.uci-fo.com) (Union des Cadres et Ingénieurs).

---

<sup>1</sup> HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), HCT (hydrocarbures totaux), PCB (pyralène), COHV (composés organo-halogénés volatils – essentiellement des dégraissants de peinture), métaux lourds (mâchefer).